

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### **Les P'tits Travaux de Marco**

SAS au capital de 3000€

Immatriculée 919 142 273 RCS Lille Métropole

Domiciliée Domaine de la Vigne 59910 Bondues

Contrat RC PRO MAAF MCE 0001

#### ARTICLE 1 - Champs d'Application

Les CGV s'appliquent à toute commande de prestations passée par toute personne, physique ou morale, consommateur, non professionnel ou professionnel (Ci-après le Client) auprès de la société « LES P'TITS TRAVAUX DE MARCO » (Le Prestataire). Les caractéristiques principales des prestations proposées par le Prestataire sont mises à disposition du Client préalablement à toute commande sur ses différents supports d'information. Le Client, informé par le Prestataire, reconnaît en avoir pris connaissance en même temps que les CGV avant la signature de tout devis. Le Client, tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande, déclare avoir accepté les CGV, la version applicable étant celle en vigueur à la date de la conclusion de la vente de par la signature du devis par le Client.

#### ARTICLE 2 - Objet - Commande

##### 2-1 Commande

Le Client sélectionne les prestations qu'il désire commander selon les modalités suivantes : la commande s'initie auprès du Prestataire par une demande de rendez-vous du Client en vue qu'il soit passé une commande sur la base d'un devis préalable, accepté et signé par le Client et fixé une date d'intervention par le Prestataire.

Le devis est valable 30 (trente) jours maximum à compter de la date d'émission y figurant par le Prestataire. Dans ces conditions, toute commande est ferme et définitive à compter de la signature du devis par le Client, et, pour le Prestataire, en cas de paiement d'un acompte à la commande après son paiement effectif. Cet acompte ne peut être qualifié d'arrhes.

Le Prestataire fournit au Client après la signature du devis dans un délai raisonnable et au plus tard avant la fourniture des prestations, la confirmation de la commande formant le contrat sur tout support durable. Les éventuelles modifications de commande du Client ne pourront être prises en compte que dans la limite des possibilités du Prestataire (stocks, agendas...). Ces modifications donneront lieu à l'établissement d'un devis, d'un ajustement du prix et du délai de réalisation de la commande.

En cas d'annulation par le Client d'une commande, l'acompte versé à la commande est de plein droit acquis au Prestataire à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi. A défaut d'acompte versé, une somme correspondant à 30% du montant total de la commande sera acquise au Prestataire et facturée au Client.

## 2-2 Droit de rétractation

En cas de commande conclue « à distance » ou « hors établissement », le Client, consommateur, ou professionnel, au sens de l'art L 221-3 C.Cons, est informé qu'il peut disposer du droit de se rétracter de sa commande, dans un délai de 14 (quatorze jours) calendaire, sans en donner de motif, et ce, à compter de la date de conclusion de la vente de prestations. A cet effet, le Client doit notifier au Prestataire sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, au moyen, soit d'une lettre, d'une télécopie, d'un courrier électronique ou du modèle de formulaire de rétractation en annexe aux CGV ou en ligne sur le site internet du Prestataire. En cas de rétractation conforme, le Prestataire s'engage à rembourser les paiements reçus du Client, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où le Prestataire a été informé de la décision de rétractation du Client. Le Client souhaitant que l'exécution des Prestations commandées commence avant la fin du délai de rétractation, le Prestataire en recueille sa demande expresse sur papier ou sur un tout autre support durable. Le Client, consommateur, est informé que le droit de rétractation est exclu :

- Si les prestations ont été pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation à sa demande expresse (art L 221-28.1° du C.Cons) ;
- Si les prestations relèvent de la réalisation de petits travaux d'entretien et de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client, sur sa sollicitation expresse, qui permettent alors au Prestataire d'en recevoir le paiement comptant dès réalisation et ce sans attendre l'expiration du délai de 7 jours pour être payé (art L 221-10 4° du C. Cons. et L 221- 28.8° du C. Cons).

## 2-3 Obligations particulières du Client

Dans le cas où l'exécution de la commande nécessiterait, tout accès aux locaux ou équipements, ou quelque autorisation, de quelque nature que ce soit (déclaration de travaux, un permis de construire, autorisation de la copropriété, etc.) le Client s'engage à en faire son affaire, sous sa responsabilité, avant la réalisation de la commande de sorte que le Prestataire n'en soit jamais inquiété.

## ARTICLE 3 – Tarifs- Devis

Les Prestations proposées sont fournies aux tarifs en vigueur sur le devis émis par le Prestataire et accepté par le Client . Les prix exprimés en Euros, HT et TTC sont fermes et non révisables pendant la période de validité du devis.

## ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Le prix de la commande est payable dans les conditions figurant au devis. Aucun escompte n'est pratiqué.

Les paiements peuvent être réalisés par chèque bancaire ou par virement. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la réalisation de la commande du Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions convenues.

En cas de retard de paiement des pénalités de retard calculées en fonction du taux directeur (taux de refinancement) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points du montant TTC du prix figurant sur ladite

facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable entraînant l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

#### ARTICLE 5 – Fourniture des Prestations

Les prestations commandées sont réalisées par le Prestataire qui s'engage à faire ses meilleurs efforts pour les fournir dans le cadre d'une obligation de moyen et dans le délai repris au devis.

Le Client est tenu de vérifier l'état des prestations réalisées. Il dispose d'un délai de 3 jours à compter de leur réalisation pour formuler par écrit toutes réserves ou réclamations pour manquant, vice apparent au Prestataire avec tous les justificatifs y afférents. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les prestations seront réputées conformes et exemptes de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra plus être acceptée par le Prestataire.

#### ARTICLE 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des prestations au Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce, quelle que soit la date de réalisation desdites prestations. Le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé quant à lui qu'au moment où le Client en prendra physiquement possession.

#### ARTICLE 7 – Garantie - Responsabilité du Prestataire -

##### 7-1 Les prestations

Le Prestataire garantit le Client conformément aux dispositions légales, contre tout défaut de conception ou de réalisation des prestations commandées et selon les modalités des CGV, à l'exclusion de toute négligence ou de faute du Client. Afin de faire valoir ses droits à la présente garantie commerciale, le Client doit, sous peine de déchéance, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence d'une non-conformité apparente dans un délai maximum de 3 jours à compter de la date d'achèvement des travaux. Le Prestataire rembourse les prestations payées ou rectifie ou fait rectifier, si cela est possible, selon son choix et selon les modalités vues avec le Client, les prestations défectueuses dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la date de constatation du vice ou du défaut.

##### 7-2 Responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère matériel, certain et direct avec les prestations réalisées (à l'exclusion de tous dommages immatériels consécutifs et non consécutifs).

La responsabilité du Prestataire ne saurait notamment être engagée dans les cas suivants :  
- non-respect de la législation du pays dans lequel les prestations sont réalisées, qu'il appartient au Client de vérifier,

- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation anormale, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale des prestations réalisées, d'accident ou de force majeure ;
- en cas de retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence Française. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, elle est limitée au montant de la commande affectée et intégralement payée par le Client sans que ce montant ne puisse jamais dépasser les plafonds de garantie par risque considéré auxquels a souscrit le Prestataire au titre de son Assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

#### ARTICLE 8 - Litiges - Médiation

Tout litige relatif au présent contrat concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, ses conséquences et ses suites sera soumis à la juridiction du Tribunal du domicile ou du siège du défendeur ou de celui du lieu d'exécution de la prestation au choix du Client (article 42 et s du Code de procédure civile) à l'exception d'un litige entre le Prestataire et un Client, professionnel, qui sera soumis au Tribunal de Commerce de Lille Métropole. Le Client, consommateur, est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

#### ARTICLE 09 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande d'une manière claire et compréhensible, des CGV et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation. Le Prestataire a reproduit et remis au Client,, sur le présent support papier ou sur tout support durable, les informations prévues au I de l'article L 221-5 du C. Cons. reproduites ci-après in extenso à l'annexe II.

#### Article 10– Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées du Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des devis et factures, notamment. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées directement au Prestataire et/ou par l'intermédiaire de son site internet [www.lesptitstravaux.fr](http://www.lesptitstravaux.fr). répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet du Prestataire à l'adresse suivante [www.lesptitstravaux.fr](http://www.lesptitstravaux.fr)., ou par courrier adressé par mail : [lestravauxdemarco@gmail.com](mailto:lestravauxdemarco@gmail.com)